

Delémont, le 10 janvier 2024

Madame, Monsieur,

Vous recevez ci-joint l'invitation au paiement des quatre premiers acomptes de l'impôt cantonal, communal et paroissial dus pour les mois de janvier à avril 2024 (envoi groupé). En plus des quatre acomptes, vous recevez un bulletin de versement vous permettant de payer en une seule fois, si vous le désirez, votre impôt annuel présumé pour l'année 2024 et un bulletin vierge pour un éventuel paiement libre.

Les huit autres acomptes 2024 que vous recevrez par la suite s'échelonneront comme suit :

- 10 mai, 10 juin, 10 juillet et 10 août (envoi daté du 10 mai) ;
- 10 septembre, 10 octobre, 10 novembre et 10 décembre (envoi daté du 10 septembre).



Vous pouvez demander l'adaptation de vos acomptes à l'aide de la formule 120 « Demande d'adaptation des acomptes », disponible sur notre site internet www.jura.ch/contributions.

Attention : Du fait des envois groupés, les bulletins déjà envoyés ne peuvent plus être modifiés ; les acomptes 5 à 8 pourront être adaptés si la demande intervient jusqu'au **5 avril 2024** et les acomptes 9 à 12 jusqu'au **9 août 2024**. Après le 9 août 2024, plus aucune modification des acomptes 2024 ne sera possible. Néanmoins, l'envoi d'une formule 120 au Service des contributions après la mi-août 2024 permettra d'ajuster les acomptes en 2025 et le décompte provisoire IFD-2024 du 1^{er} mars 2025 à votre situation effective en 2024.

Nous vous rappelons que lors de la saisie d'un paiement avec **internet**, vous devez introduire le numéro de référence ou contrôler que le numéro proposé soit correct. Les bulletins de versement étant **codés**, ils doivent être utilisés uniquement pour le paiement des **impôts de l'année fiscale en cours**.

Nous vous remercions d'avance de vos prochains paiements et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS

Le Chef de Service